

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 11*

Corum : 6

Présents : 6

Absents : 5

Pouvoirs : 0

Votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à 18 heures, 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le vingt-sept juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

BEAL Alain
BERSANNE Fabien
MATSERAKA Jean
TREHIN Martial
VAQUIN Fabrice
VREL Jérôme

Absents Excusés :

COMBY Michel
CRIGNON Mathieu
FLANDRIN Franck
MATSERAKA Clémence

Absents :

DUMAY Elise

Secrétaire de séance :

MATSÉRAKA Gérard

*Auxiliaire au secrétaire de séance,
chargé de la rédaction Marie Karine CORRE*

Sommaire de la séance du 3 juillet 2024

- 1- Séance du 27 mars 2024: énoncé des délibérations
- 2- Décision modificative (SIVoS de Mainneville)
- 3- CDCVN - Fond concours voirie complémentaire
- 4- AMO - Présentation étude de faisabilité Restructuration centre bourg
- 5- Acquisition parcelle A108p
- 6- Végétalisation du cimetière
- 7- SIEGE27 - Rapport Chambre Régionales des Comptes
- 8- Questions diverses

Délibérations n° :

- | | |
|---------|--|
| 13/2024 | Décision Modificative 1 |
| 14/2024 | CDCVN - Fond de concours voiries complémentaire
Renardière + Caillouets |

1- APPROBATION DE LA SEANCE DU 27 MARS 2024

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 27 mars 2024, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

1/2024	<i>Décisions Modificatives 2023</i>
2/2024	<i>ZAdER</i>
3/2024	<i>CDCVN - Fond de concours voiries - Renardière + Caillouets</i>
4/2024	<i>Alimentation eau 2 chemin de la mairie</i>
5/2024	<i>AMO - Restructuration centre bourg</i>
6/2024	<i>SIEGE27 - Convention Audits Energétiques</i>
7/2024	<i>Compte Administratif et de Gestion 2023</i>
8/2024	<i>Affectation des résultats</i>
9/2024	<i>Vote du taux des taxes 2024</i>
10/2024	<i>Subventions 2024</i>
11/2024	<i>Budget Primitif 2024</i>
12/2024	<i>AXA - Ma santé communale</i>

2- DÉCISION MODIFICATIVE 1

Vu la délibération du SIVoS de Mainneville, votant une participation complémentaire de 15 000€ auprès des communes membres (Amécourt = 1336.52€), il est proposé le virement de crédit suivant :

CREDITS A OUVRIR

Ch	Art	Nature	Montant
65	65568	Autres contributions	+ 1 500.00
			+ 1 500.00

CREDITS A REDUIRE

Ch	Art	Nature	Montant
011	615228	Entretien et réparations - Autres bâtiments	- 1 500.00
			- 1 500.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

3- CDCVN – FONDS CONCOURS VOIRIES COMPLÉMENTAIRE Chemins des Renardières et des Caillouets

Vu la délibération n° 2024017 de la Communauté de Commune du Vexin Normand, en date du 19 février 2024, validant le montant des fonds de concours communaux dans le cadre du programme des travaux 2024 ;

Considérant la délibération 3/2024, acceptant le versement d'un fond de concours de 17 311.53 euros au titre des chemins des Renardières et des Caillouets.

Considérant la nécessité de procéder à un complément de travaux des dits chemins ;

Vu les devis reçus en date du 24/05/2024, arrêtant les opérations à :

- Chemin des Renardières 11 280€
- Chemin des Caillouets 6 120€

Considérant que ce complément de travaux des chemins des Renardières et des Caillouets sera inscrit au programme voirie 2025 de la Cdcvn ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'un fond de concours complémentaire de 17400 euros en faveur de la Communauté de Communes du Vexin Normand, au titre des chemins des Renardières et des Caillouets

CONFIRME que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2024, au compte 2041512 pour cette dépense.

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 14/2024

4- AMO – RESTRUCTURATION CENTRE BOURG

Présentation de l'étude de faisabilité du projet communal :

Construction d'une halle, aménagement de gîtes communaux, aire de bike packing sur rénovation de la salle des fêtes, acté par délibération 5/2024

Il en ressort les points suivants :

- L'étude de faisabilité attend d'être complétée par l'étude thermique (non encore reçue) pour affiner les chiffrages.
- L'enveloppe étant dépassée, il faudra arbitrer les travaux et porter un projet plus minimaliste de la halle (pas de sanitaire...)
- L'aire de bikepacking à côté de la chapelle est abandonnée. Son positionnement à côté de la mairie est envisagé. Dans ce cadre il est proposé d'acquérir le terrain appartenant aux conjoints Crignon, situé derrière la mairie. Ainsi, cela permettrait de bénéficier des sanitaires des gîtes de la mairie et d'y implanter un parking.
- Une modification simplifiée du PLU est nécessaire pour la construction de la halle sur la place du Pâtis : en attente du chiffrage / délai.

Une nouvelle réunion est prévue courant septembre après transmission et levée des points ci-énumérés.

5- ACQUISITION PARCELLE A108p

Dans le cadre du projet communal de restructuration du centre bourg et de la problématique notamment de parking, il est proposé au conseil municipal l'acquisition en partie de la parcelle A108p (1000m²) placée derrière la mairie.

Aussi, cette proposition ne sera étudiée qu'après accord de modification des tracés visant à créer un accès depuis le chemin de la mairie.

6- VEGETALISATION DU CIMETIERE

Considérant le projet de végétalisation du cimetière et de la notification de subvention à hauteur de 30% reçue ce 02/04/24.

Un chantier participatif sera programmé afin de préparer les travaux de végétalisation par hydromulching, prévus couramment 2^{ème} quinzaine de septembre.

7- SIEGE27 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Par courrier en date du 11/06/2024, la chambre régionale des comptes a transmis pour soumission aux Conseils Municipaux, son rapport d'observations définitives concernant le SIEGE27, synthétisé comme suit :

Accusé de réception en préfecture
027-252701974-20240601-2024-C-02-DE
Date de l'émission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

2024-C-02

Constat	Sensibilité	Commentaires	Action corrective proposée
Gouvernance			
Le SIEGE est un SIVOM et doit se réunir 4 fois/an	Obligation de faire	La fréquence visée aux précédents contrôles devient une obligation via une modification statutaire.	La modification du rythme des réunions du Comité fixé au règlement intérieur est prévue à l'ODJ.
La mise en œuvre de collèges électoraux améliorerait la gouvernance de l'établissement.	Opportunité	La représentation censitaire est inadaptée au fonctionnement du SIEGE.	La réflexion, si elle doit être menée, sera portée par la prochaine mandature;
Modifier les statuts pour permettre l'adhésion du SIEGE à la SEM TEE.	Remarque mineure	Une interprétation de la Chambre infirmée par la CAA de Nantes.	sans objet
Mettre en conformité la tenue des réunions du DOB avec les dispositions du CGCT.	Obligation de faire	La réflexion de la Chambre porte exclusivement sur le comptage des élus.	Voir la modification du règlement intérieur
Préciser le régime des délégations du président.	Remarque mineure		Voir la modification du règlement intérieur
Améliorer l'information du Comité sur les investissements consentis.	Obligation de faire	Les annexes fournies en appui du BP et discutées semblent insuffisantes.	Voir la modification du règlement intérieur
Renforcer l'information du Comité sur l'ensemble des achats réalisés par l'établissement.	Obligation de faire	Les annexes fournies en appui de chaque Comité sont jugées insuffisantes.	Tableau de synthèse de tous les achats présentés à chaque session du comité.
Stratégie			
Adapter un schéma directeur des investissements, et organiser les investissements en AP-CP.	Remarque majeure	La Chambre milite pour un schéma directeur adapté aux ressources.	Voir la modification du règlement intérieur
Améliorer le pilotage des investissements, en élargissant le champ de la planification.	Recommandation	Adapter la planification biennale ou triennale à un pas de temps plus long.	Recommandation à traiter en liaison avec le schéma directeur précité.
Finances			
Fabuliser la tenue des comptes, notamment en matière de comptabilité des engagements et des valeurs inactives.	Obligation de faire	La pratique tient compte d'1 forte inflation des engagements à effectif constant du service concerné depuis 2001.	Un renforcement du service est à prévoir pour tenir compte de l'obligation demandée.
Régulariser les modalités de versement des subventions par le SIEGE et les conditions de transparence afférentes.	Obligation de faire	Les "subventions" visées sont limitées à 4 objets dont une correspond à une avance remboursable. Elles ont toutes fait l'objet d'une inscription budgétaire.	- Elaboration de convention en cas de dépassement du plafond légal. - Récapitulatif des subventions versées au CA. - Informations diffusées sur le site internet du SIEGE.
Mettre en adéquation le plan de comptes avec la nature de l'établissement.	Remarque majeure	La présentation fonctionnelle du plan de compte est limitée à un numéro unique.	- Plan de compte développé opérationnel en 2024. - Présentation fonctionnelle soumise à développement à titre onéreux du logiciel comptable.
Revoir la pratique d'emprunt d'équilibre par une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur.	Opportunité	Voté en novembre N-1, le budget N est préparé à partir de septembre, date à laquelle les résultats de l'exercice en cours ne peuvent être évalués.	Il n'est pas prévu de modifier le rythme des sessions budgétaires de l'établissement.
Créer une règle d'avances et de recettes pour la gestion de ces titres restaurant.	Remarque mineure	La formule impérative ne trouve pas d'illustrations dans la plupart des collectivités.	Si cette remarque devait être mise œuvre, elle circonviendrait encore les missions du service des finances.
Commande publique			
Appliquer rigoureusement les procédures de la commande publique.	Obligation de faire	La remarque est limitée aux marchés DPEP et DPEX et son effet sur la performance des achats réalisés n'est pas démontrée.	Le formalisme de l'entité adjudicatrice [vs Pouvoir adjudicateur] sera dorénavant respecté.
Sécuriser l'utilisation de la notion d'offres "inacceptables" dans les procédures menées.	Remarque majeure	La remarque est limitée à un seul marché 2018.	La qualification d'entité adjudicatrice devrait permettre de répondre à cette.
Formaliser des objectifs de performance en matière d'achat et améliorer la formation des agents à la sécurisation des procédures.	Remarque mineure	Le tableau de bord trimestriel n'a pas été exploité par la Chambre.	Limitée à 1 agent ETP, la cellule "Marchés" devra être renforcée.
Concessions			
Renforcer le contrôle sur le concessionnaire (qualité du contenu des CRAC).	Recommandation	Recommandation non comprise: le CRAC est normé et le contrôle est réalisé dans des formes similaires au TEN.	Coordination TEN / Enedis à prévoir.
Renforcer la représentativité du Comité syndical au sein de la CCSP.	Remarque mineure	Remarque non comprise.	La parité entre membres élus et associations est proposée (voir ODJ)
Ressources Humaines			
Régulariser les conditions d'achat du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).	Obligation de faire	La délibération du 26/11/2014 confie au président le soin de répartir le CIA à partir d'une ligne votée au BP 2017 qui n'a pas varié depuis.	- Information de l'attribution du CIA en Comité syndical. - Adoption d'une délibération en cas de modification des crédits.
Travaux			
Evaluer précisément les contributions respectives des travaux sur les réseaux de télécommunications et leurs évolutions.	Recommandation	Remarque non comprise en ce que la méthode respecte scrupuleusement l'article L.2224-35 du CGCT	Attendre les évolutions législatives en la matière.

8- QUESTIONS DIVERSES

+ Animations

21/09/24 « Mechoui »

+ Vidéoprotection

En attente d'une proposition de centralisation des données recueillies, pour réduction des coûts d'acquisition et de maintenance.

+ Guirlandes de « Noël »

En attente de devis d'achat neuf / occasion ou de location, pour comparatif et choix

+ Chambre froide - salle des fêtes

Devis en attente, pour décision

La séance est levée à 19h56

Jérôme VREL
Maire

Gérard MATSÉRAKA
Secrétaire de séance

